

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° 098/2021

OBJET : Route du Col de la Luère
Règlementation de la circulation et du stationnement
Ouverture chambre télécom

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande d'origine de la société SETELEN en date du 05 août 2021 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'ouverture de chambre télécom ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites d'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du jeudi 19 août 2021 au vendredi 20 août 2021, la chaussée sera rétrécie, sur la route du Col de la Luère (RD24) à l'intersection avec la route de Marcy (RD30).

ARTICLE 2 : La circulation des transports en commun (SYTRAL) sera maintenue.

ARTICLE 3 : La circulation sera régulée par panneaux.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Madame la Présidente du SYTRAL,
- Monsieur le Responsable de la société SETELEN, ZI Les Troques, 69630 CHAPONOST.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 06 août 2021



LE MAIRE : Bernard ROMIER